

HONORAIRES TRANSACTION

« A la charge de l'acquéreur sauf convention contraire »

1°) LOCAUX A USAGE D'HABITATION

De 0 à 175 000 €	10 % TTC*
De 175 000 € à 305 000 €	9 % TTC*
De 305 000 € à 610 000 €	8 % TTC*
De 610 000 € à 900 000 €	7 % TTC*
Plus de 900 000 €	6 % TTC*

2°) LOCAUX A USAGE COMMERCIAL

LOCATION PURE : 12% de la première période triennale du loyer, TTC*.
CESSION : 12% du montant de la cession du bail, TTC*.
MURS DE BOUTIQUE : se référer à la transaction.

HONORAIRES LOCATION

BAIL HABITATION PRINCIPALE (régé par la loi n°89-462 du 6 Juillet 1989)

En application du décret n°2014-890 du 1^{er} Août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables au locataire et entrant en vigueur à partir du 15 Septembre 2014.

Plafonnement en zone très tendue (Paris)

- Visite, dossier, rédaction : 12€ / m² TTC, Etats des lieux d'entrée: 3€ / m² TTC
- Etat des lieux de sortie facturé à la sortie et partagé entre bailleur et locataire

Location vide et meublée

A la charge du bailleur, TTC: 1 mois de loyer charges comprises

A la charge du locataire, TTC : Plafonnement

BAIL HABITATION SECONDAIRE / SOCIETE (exclu du champ d'application de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989)

Exclu du champ d'application du décret n°2014-890 du 1^{er} Août 2014 relatif au plafonnement des honoraires.

Location vide et meublée

A la charge du bailleur, TTC: 1 mois de loyer charges comprises

A la charge du locataire, TTC : 1 mois de loyer charges comprises

* TVA à 20%

District Champ de Mars
56 avenue Bosquet 75007 Paris
Tél : 00 33 (0)1 40 62 77 80
Fax : 00 33 (0)1 45 55 27 02

District George V
9, rue de la Trémoille 75008 Paris
Tél : 00 33(0)1 40 70 03 03
Fax : 00 33 (0)1 40 70 03 03

District Île Saint Louis
31, rue des Deux Ponts 75004 Paris
Tél : +33(0)1 43 29 15 11
Fax : 00 33 (0)1 56 24 03 26